



GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bruxelles, le 13 décembre 2018

La Région renforce la sécurité routière dans les communes

4,3 millions d'euros débloqués par Bianca Debaets et Pascal Smet en trois ans

La Secrétaire d'État bruxelloise en charge de la Sécurité routière, Bianca Debaets, et le Ministre bruxellois des Travaux publics, Pascal Smet, ont décidé de débloquer un montant de 974.608 € afin de procéder à une série de travaux d'aménagements de voirie dans 9 communes de la Région, et ce pour améliorer la sécurité routière. Cela concerne en particulier l'aménagement de zones 30, qui protègent davantage les piétons et les cyclistes et qui assure une meilleure fluidité du trafic. Dans le cadre de ces zones 30, des travaux spécifiques sont prévus : une meilleure signalisation, la sécurisation de carrefours, le placement de plateaux ou encore l'installation de radars préventifs.

Dans le cadre du plan d'action de sécurité routière 2011-2020, il est prévu que des mesures de protection des usagers vulnérables (piétons et cyclistes) soient prises. Il s'agit par exemple de la sécurisation et de la mise en accessibilité de traversées piétonnes. C'est dans ce cadre que la Secrétaire d'État à la Sécurité routière Bianca Debaets et le Ministre bruxellois des Travaux publics, Pascal Smet, ont décidé de donner suite à des demandes particulières émises cette année par 9 communes bruxelloises : Anderlecht, Auderghem, Berchem-Sainte-Agathe, Bruxelles-Ville, Ganshoren, Jette, Schaerbeek, Watermael-Boitsfort et Woluwe-Saint-Lambert.

« Tout comme en 2016 et 2017, où nous avons déjà débloqué près de trois millions et demi d'euros pour 15 communes, je suis très ravie de pouvoir contribuer à apporter des améliorations concrètes au niveau de la sécurité routière. Cet effort servira en grande partie pour la mise en évidence des zones 30, notamment aux abords des écoles où il est essentiel de renforcer la sécurité des enfants, des parents et des enseignants. L'ensemble des travaux va également faire en sorte que les conducteurs changent leur comportement et adaptent leur vitesse », précise **Bianca Debaets**, la Secrétaire d'État bruxelloise en charge de la Sécurité routière.

« Dans une ville moderne et mobile, il faut garantir aux modes actifs une plus grande et élémentaire sécurité. C'est cela qui va permettre d'augmenter le nombre de cyclistes et de promeneurs. Voilà pourquoi nous investissons dans les infrastructures. C'est bon pour la sécurité et pour la qualité de vie », explique-t-on au cabinet de **Pascal Smet**, le Ministre bruxellois des Travaux publics.

Depuis 2016, un total de 4.326.000 euros ont été débloqués par la Région pour ces travaux spécifiques dans les communes bruxelloises. Les moyens proviennent du Fonds bruxellois de sécurité routière qui est essentiellement alimenté par le paiement des amendes pour infraction de roulage.

Porte-parole de Bianca Debaets: Pierre Migisha – pmigisha@gov.brussels 0475 720 412.

Porte-parole de Pascal Smet : Marc Debont – mdebont@gov.brussels 0473 980875.